



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales et foncières

Arrêté du 22 juin 2018

modifiant l'arrêté du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne

Le préfet de la Mayenne,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2017 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 portant modification de l'arrêté du 9 janvier 2017 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne ;

Vu le courrier du président de l'association des maires, adjoints et présidents de communautés de la Mayenne, en date du 5 avril 2018 ;

Vu le courrier du président de l'association des maires de l'Orne, en date du 26 avril 2018 ;

Vu le courrier du président de l'association des maires et des présidents de communautés de Maine-et-Loire, en date du 29 mai 2018 ;

Considérant qu'une personne désignée par le préfet cesse d'être membre de la commission locale de l'eau si elle perd les fonctions en considération desquelles elle a été désignée ;

Considérant que M. Jean-Luc Messagué, représentant la communauté de communes des Coëvrons, a démissionné de son mandat au sein de cet établissement au 31 décembre 2017 ;

Considérant que M. Alain Bagouet, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable du segréen, a démissionné de son mandat au sein de cet établissement au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que M. Gérard Desgrippes, représentant la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco, a démissionné de son mandat au sein de cet établissement le 14 février 2018 ;

Considérant que les sièges occupés précédemment par ces trois élus sont donc vacants et qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ces personnes dans les conditions prévues pour leurs désignations pour la durée du mandat restant à courir ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE :

Article 1^{er} : au sein de la commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne, MM. Jean-Luc MESSAGUÉ, Alain BAGOUET et Gérard DESGRIPPES sont remplacés respectivement par MM. Régis LEFEUVRE, Jean-Philippe GUILLEUX et Bernard SOUL.

A la suite de ces modifications, la composition de cette instance est établie comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (35 représentants) :

- Au titre de chaque région concernée
 - Catherine MEUNIER (conseil régional de Normandie),
 - Hervé UTARD (conseil régional de Bretagne),
 - Florence DESILLIERE (conseil régional des Pays de la Loire),
- Au titre de chaque département concerné
 - Monique SOCKATH (conseil départemental d'Ille et Vilaine),
 - Nooruddine MUHAMMAD (conseil départemental de Maine et Loire),
 - Jacky BOUVET (conseil départemental de la Manche),
 - Louis MICHEL (conseil départemental de la Mayenne),
 - Françoise DUCHEMIN (conseil départemental de la Mayenne),
 - Marie-Thérèse de VALLAMBRAS (conseil départemental de l'Orne),
- Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés
 - Marc CAILLEAU (conseiller communautaire de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, Maine et Loire),
 - Daniel CHALET (vice-président de la communauté de communes de la région du Lion d'Angers, Maine-et-Loire),
 - Jean-Marc LEGRAND (maire délégué de Heussé – Le Tilleul, Manche),
 - Ernest GUIHERY (maire d'Alexain, Mayenne),
 - Loïc JEUSSE (maire de Charchigné, Mayenne),
 - Daniel PIEDNOIR (maire d'Origné, Mayenne),
 - Henri GUILMEAU (maire de Saint-Calais-du-Désert, Mayenne),
 - Jean-Claude LETESSIER (adjoint au maire de Montsûrs, Mayenne),
 - Bruno MAURIN (vice-président de Laval Agglomération, Mayenne),
 - Christian QUINTON (vice-président de la communauté de communes de l'Ernée, Mayenne),
 - Jean-Marc ALLAIN (vice-président de la communauté de communes du Bocage

- Mayennais, Mayenne),
- Laurent ROCHER (conseiller communautaire à la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mayenne),
- Dominique BOURGAULT (vice-président de la communauté de communes du Mont des Avaloirs),
- Régis LEFEUVRE (vice-président de la communauté de communes des Coëvrons, Mayenne),
- Daniel LANDEMAINE (vice-président de Mayenne Communauté, Mayenne),
- Eric ROULLEAUX (maire de Mantilly, Orne),
- Marcel FLANDRIN (maire délégué d'Antoigny – La Ferté-Macé, Orne),
- Bernard SOUL (maire de Domfront en Poirais, Orne),
- Bernard MOREAU (maire de Juvigny Val d'Andaine, vice-président de la communauté de communes du Pays d'Andaine, Orne),
- Au titre du parc régional naturel Normandie-Maine
 - Christelle AUREGAN (vice-présidente du parc régional naturel Normandie-Maine),
- Au titre des syndicats intercommunaux
 - Jean-Philippe GUILLEUX (syndicat d'eau de l'Anjou),
 - Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin du Vicoin),
 - Gilbert FAUCHARD (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Centre Ouest Mayennais),
 - Christophe BECHU (syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Ernée),
 - Jean-Paul GAHERY (syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais),
 - Robert GESLOT (syndicat de bassin de la Jouanne),

2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :

- Au titre des chambres d'agriculture
 - Nicole de BERSACQUES (Maine et Loire),
 - Jean BARREAU (Mayenne),
 - Dominique BAYER (Orne),
- Au titre des chambres de commerce et d'industrie
 - Patrice DENIAU (Mayenne),
- Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière
 - Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne),
- Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - Bernard BOUTEILLER (fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
 - Jean POIRIER (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
 - Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),

- Au titre des associations de protection de l'environnement
- Régine BRUNY (association La Sauvegarde de l'Anjou),
- Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement),
- Au titre de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoïn
- Andrée CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoïn),
- Au titre du comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne
- Christian LAIGLE,
- Au titre de l'association des étangs de Normandie
- Olivier PEAN,
- Au titre du réseau des fédérations régionales des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- Justine RONDEAU (CIVAM de la Mayenne),
- Au titre des associations de consommateurs
- Jean-Michel GUINAUDEAU (UFC-Que choisir de la Mayenne),
- Au titre des producteurs d'hydroélectricité
- Bruno FERRIER (société hydraulique d'études et de missions d'assistance),
- Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation
- Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne),
- Au titre des associations de pêche professionnelle
- Matthieu PERRAUD (association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons),

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 représentants)

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le préfet de la Mayenne ou son représentant,
- le préfet de l'Orne ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature du Maine et Loire,
- deux représentants de la mission inter-services de l'eau et de la nature de la Mayenne,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Orne.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le préfet de la région Bretagne, préfet de

l'Ille-et-Vilaine, le préfet du Maine-et-Loire, le préfet de la Manche et le préfet de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.caufrance.fr.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Frédéric MILLON

